

28 juin 2005

05.331

Question Philippe Bauer et Olivier Haussener**Rachat du courant photovoltaïque par la société ENSA**

La Société ENSA étudie actuellement la possibilité de rachat du courant photovoltaïque produit par des installations décentralisées.

A ce jour, il est prévu un système de rachat pour des installations ayant une puissance de 50 kilowatts (kW) de puissance crête au minimum – environ 500 m² de capteurs solaires –, écartant ainsi toutes les installations de petite puissance (maisons familiales par exemple).

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux de prévoir le rachat de courant photovoltaïque à partir de 3 kW – 30 m² de capteurs, 3000 kWh/an –, ce qui permettrait aux propriétaires de maisons individuelles de participer aussi à la production d'électricité photovoltaïque?